

Calcul de l'index d'égalité professionnelle Femmes-Hommes

Période de janvier à décembre 2024

Effectif pris en compte : 564 salariés

Le résultat du calcul de l'index est de 90 / 100

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	Oui	2.6 %	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	Oui	5.6 %	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	Oui	5.3 %	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	Non		0	15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			77		85
INDEX (sur 100 points)			90		100